

Couleur à la une

N° 8
Novembre 2009



Le mois de novembre annonce le début de l'hiver. C'est aussi une période de souvenirs et de commémorations. N'oublions pas de célébrer le 1^{er} et le 11 novembre !

Une permanence de la CAF en perspective

Notre commune avait été choisie par le Conseil Général en 2005 pour la mise en place d'un dispositif expérimental, en collaboration avec la CAF, d'une permanence hebdomadaire par l'intermédiaire d'une borne interactive « visio-contact ». Nombreux sont ceux qui ont pu profiter de ce service. Malheureusement, depuis maintenant un an, cette borne connaît des difficultés sérieuses de fiabilité. Les permanences ont donc cessé. Le Conseil Général est en cours de réflexion pour renouveler l'expérience.

Aussi, la commune travaille avec la CAF depuis quelques mois à la mise en place de permanences à distance, via un ordinateur et une webcam. Ce dispositif, sensiblement identique à celui existant auparavant, serait dans un premier temps expérimental et permettrait à tous les bénéficiaires de profiter à nouveau de ce service à la mairie de Chef-Boutonne.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier en communiquant très rapidement sur les dates et horaires des permanences.

Recherche d'agents recenseurs

Début 2010, la commune va procéder au recensement de la population avec l'INSEE. A cet effet, nous recherchons des personnes motivées pour effectuer ce recensement du **21 janvier au 20 février 2010**. Les candidats sont invités à envoyer leur **CV et lettre de motivation avant le 15 novembre** à la mairie. Le recrutement aura lieu en novembre et décembre prochains.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Elodie BRUNEAU à la mairie au **05 49 29 80 04**.

C'est quoi ce tas de terre ?

Beaucoup se sont interrogés sur les travaux qui ont lieu, en face de l'entreprise LEGRAND, route de Melle, et sur le monticule de terre qui est apparu en quelques jours. Ces travaux, réalisés par l'entreprise VINCI, sont initiés par le Syndicat d'Eau 4B et la CAEDS, en vue de créer une réserve d'eau de 4 ha. Celle-ci fait partie d'une politique générale du syndicat qui, en échange de la réquisition des forages de certains agriculteurs irrigants, leur met à disposition des réserves pour arroser leurs cultures. D'une capacité de 300 000 m³ environ, la réserve de Chef-Boutonne sera utilisée par 5 agriculteurs de la commune. Cette solution a pour principale conséquence d'éviter que l'eau utilisée pour les arrosages agricoles soit de l'eau de grande qualité qui était jusqu'alors puisée, quelquefois à plus de 100 m de profondeur. Cette mesure tend à protéger la ressource en eau potable pour les années à venir.

En effet, ces réserves ne seront remplies que par des eaux de surface, puisées en rivière ou dans des nappes de surface pendant l'hiver, avec des critères bien précis, cela ayant pour but également de ne pas puiser d'eau pendant les périodes sèches.

URGENT

Rappel sur la déclaration des puits et forages domestiques

Les puits et forages domestiques sont dorénavant concernés par un nouveau règlement afin de permettre leur recensement. Ainsi, le service d'alimentation en eau potable s'assurera que ces ouvrages ne risquent pas de contaminer la ressource en eau, et que l'eau provenant de ces puits et forages ne présente pas de risque pour la santé de l'utilisateur. La **déclaration** doit être faite en mairie **avant le 31/12/2009** pour les ouvrages existants et un mois avant le début des travaux pour les ouvrages à créer. Informations sur le site **www.forages-domestiques.gouv.fr** et à la mairie au **05 49 29 80 04**.



Une boutique ouverte à tous



A partir du 20 novembre, le magasin pédagogique du lycée Jean-François Cail rouvre ses portes pour la saison 2009-2010, en partenariat avec la Croix Rouge

N'hésitez pas à venir le visiter pour acheter des vêtements à petits prix, tous les mardis et vendredis de 15h à 17h30.

Inauguration du site internet officiel de Chef-Boutonne

A l'initiative de la commission communication, le Conseil Municipal a le plaisir de vous inviter le **mardi 27 octobre à 20h30 au Centre Culturel** pour vous présenter le site internet de la commune qui sera mis en ligne lors de cette soirée. Le site internet pourra être consulté à partir du 28 octobre à l'adresse suivante : **www.chef-boutonne.fr**. N'hésitez pas à nous faire part de vos informations afin de le compléter.



Des égouts bouchés

Les agents d'assainissement de la Communauté de Communes du Coeur du Poitou qui sont chargés notamment de l'entretien du réseau d'assainissement, rencontrent des problèmes de bouchages récurrents car certains éléments indésirables, principalement des lingettes, viennent perturber l'écoulement de l'eau usée.

Nous souhaitons rappeler aux habitants qu'il est interdit de déverser dans le réseau d'assainissement le contenu des fosses septiques, les ordures ménagères, les huiles usagées, les eaux pluviales, mais aussi tout corps solide ou non, qui pourrait nuire, soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement et des ouvrages de traitement. Nous vous remercions de prendre conscience que ces problèmes pourront être évités à l'avenir si chacun d'entre nous respecte ces consignes.

Et, qu'en est-il du réseau des eaux pluviales ?

Quand il pleut les eaux tombent sur les toitures et les routes. Les eaux pluviales passent par les gouttières, les tuyaux de descente, les caniveaux, les égouts pluviaux pour arriver principalement à la Boutonne. Notre rivière est un cours d'eau classé, c'est-à-dire qu'elle est de très bonne qualité. Cependant des déchets liquides (huiles, peintures, produits d'entretien etc.) sont parfois trouvés dans ces réseaux. Alors merci de ne rien verser dans les regards d'eaux pluviales, afin de ne pas polluer.

Inscription sur les listes électorales

Pour être inscrit sur les listes électorales, il suffit de se présenter avant le 31 décembre 2009 à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les travaux ont commencé

Les travaux de la Garenne du Bois aux Pins ont débuté il y a quelques semaines.

Les points-rencontres qui ont eu lieu les 16 et 17 octobre ont permis à de nombreuses personnes de venir rencontrer les différents intervenants pour la construction. Les services de la mairie restent disponibles pour vous informer sur ces parcelles à bâtir. L'octroi de 10 pass-fonciers a été voté par les élus, permettant ainsi à tous les bénéficiaires de recevoir une subvention communale de 3000 ou 4000 € (selon la composition de la famille). Cette subvention permet d'obtenir des avantages substantiels comme la réduction de la TVA au taux de 5.5% sur le terrain et la construction de la maison, du report du paiement du terrain, d'une majoration spécifique au-delà du doublement du montant du prêt à taux 0%. Certains avantages sont limités dans le temps.

N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie (05 49 29 80 04).

QUELQUES INFOS MUNICIPALES

- L'escalier séparant la rue de la Laiterie et la rue des 3 Versennes (quartier de la gare) a été complètement reconstruit durant l'été et permet à chacun de circuler plus facilement.
- Le lycée professionnel a donné son skate-parc à la commune car il ne l'utilisait pas. Reste à déterminer le lieu d'implantation de cet équipement communal, destiné à tous les jeunes.
- Le Conseil Municipal a validé, lors de la séance du 5 octobre, la deuxième tranche des travaux de réfection des vitraux de l'église de Javarzay, pour un montant de 24 800 € TTC, subventionnés à hauteur de 60% par l'Etat et le Conseil Général. Le solde de la somme donnée par la Commune Libre de Javarzay viendra en déduction de la part restant à la charge de la collectivité. Ces travaux vont durer environ cinq mois pour le renouvellement des onze baies.

Piscine : une première année réussie

L'été est bel et bien terminé et nous pouvons maintenant dresser un bilan de la fréquentation de la piscine. Entre le 8 juin et le 30 août, 6 357 entrées ont été comptabilisées, plaçant cet équipement au 2^{ème} rang du Pays Mellois, par journée d'utilisation, derrière la piscine de Melle. Durant les 2 mois d'été, la moyenne journalière a été de 112 personnes. Le temps a été certes clément, notamment en août, on peut néanmoins conclure que cette première année a été très positive pour notre commune.

L'agenda bimestriel

- 25 octobre (après-midi) : Loto - FNATH - Ferme du château
- 27 octobre à 20h30 : Inauguration du site internet officiel communal - Centre Culturel
- 28 octobre au 11 Novembre : Festival Ciné-Chef
- 29 octobre à 20h30 : Assemblée Générale - Les P'tits Chabis - Centre Culturel
- 8 novembre de 8h00 à 13h00 : Bourse aux jouets - APE - Ferme du château
- 11 novembre à 10h30 : Cérémonie commémorative - Monument aux morts
- 11 novembre (après-midi) : Loto - L'Espérance - Ferme du château
- 15 novembre à 10h30 : Assemblée Générale - Marchavec - Centre Culturel
- 20 novembre à 20h30 : Spectacle Méli Mellois - Centre Culturel
- 22 novembre (après-midi) : Loto - APEL - Ferme du château
- 22 novembre à 15 h : Séance de cinéma gratuite - Amicale des Sapeurs Pompiers - Centre Culturel
- 3 décembre (midi) : Repas de fin d'année - La Source - Ferme du château
- 5 décembre, toute la journée : Téléthon
- 11 décembre à 20h30 : Soirée « contes » - ARBRES - Centre Culturel
- 17 décembre à 20h30 : Fête de Noël - Ecoles du Sacré Coeur - Centre Culturel
- 18 décembre (le matin) : Don du sang - Centre Culturel
- 19 décembre à partir de 16h30 : Marché de Noël - Marchavec - Place Cail
- 20 décembre (après-midi) : Loto - L'Espérance - Ferme du château

Bienvenue à PM Construction

En juillet dernier, deux entreprises se sont associées sous le nom de PM Construction et ont ouvert un bureau conseil sur la construction et la décoration au 19 Place Croix Perrine.

Aménagement de l'Avenue

Lors de la réunion publique du 17 septembre, plus de 120 personnes se sont déplacées pour entendre l'exposé du cabinet GENIPLANT, qui a présenté l'avant projet de l'aménagement. Après un débat fort intéressant, l'assemblée a été globalement convaincue des axes développés pour la rénovation. Aussi, la municipalité a acheté une partie de la propriété CHASSERAY, située à l'angle de la rue Elise Giroux et de l'avenue Auguste Gaud. Il s'agit de la partie utilisée jusqu'à maintenant par l'entreprise FUTURO-THERM, qui a déménagé route de Sauzé-Vaussais. Cet investissement de 17 000 € a été réalisé, dans le but de démolir ce bâtiment, pour améliorer la giration et surtout la circulation à pied depuis la place Pré. Les élus continuent de travailler sur ce projet.

Couleur à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous début janvier 2010 .